



## 2 autorisations de travaux consécutives?

Par **lolo lolo**, le **08/07/2018** à **12:05**

Bonjour.

J'aurais besoin d'une information que je ne trouve pas sur le net:

Je souhaiterais savoir s'il est possible de demander 2 autorisations de travaux consécutives pour des travaux (pose de vélux pour aménagement de combles) qui augmenteraient la surface de plancher d'une habitation de plus de 20 m<sup>2</sup>?

Cela me permettrait ,en faisant les travaux en 2 tranches successives, de ne pas être obligé de déposer un permis de construire.

En effet, la surface de plancher après travaux sera supérieure à 150 m<sup>2</sup> et le recourt à un architecte est donc obligatoire si je fais les travaux en 1 fois alors qu'en dessous de 20 m<sup>2</sup> de creation de plancher ,une simple demande d'autorisation de travaux semble suffire en faisant les travaux en 2 tranches...

Merci pour vos réponses.

Cordialement.

Laurent.

Par **Josh Randall**, le **21/08/2018** à **17:06**

Bonjour

La base de la réflexion est de savoir s'il s'agit de combles non aménageables ou de combles aménageables.

s'il s'agit de combles aménageables la surface de plancher existe déjà et dans ce cas, le projet est simplement soumis à déclaration préalable.

Si ce sont des combles non aménageables, le projet est soumis à permis de construire avec recours à architecte.